



Règlement Intérieur 2026-2027

Cycle Spécialisé

Article 1 – Dispositions générales

Les élèves du Cycle Spécialisé doivent se conformer au règlement intérieur de la section Loisirs ainsi qu'à celui du Cycle Spécialisé.

Article 2 – Objectifs

Le Cycle Spécialisé vise à développer le potentiel technique et artistique des danseurs sélectionnés.

Il propose un programme adapté préparant aux concours, aux examens d'entrée des Hautes Écoles de danse et à la scène.

L'organisation des études permet de concilier pratique artistique et scolarité.

Article 3 – Admission et évaluation

En fin d'année scolaire, l'équipe pédagogique propose aux élèves de la section Loisirs les plus motivés et talentueux d'intégrer le Cycle Spécialisé.

L'admission nécessite un bon niveau en classique, jazz, contemporain ou hip-hop.

Un examen annuel évalue la progression et conditionne le passage à l'année supérieure (cf. planning annuel).

En cas de difficulté ou de non-respect du règlement, un conseil pédagogique pourra être organisé. Les parents seront reçus afin d'envisager une solution adaptée.

Important :

Le passage d'une année ou d'un cycle à l'autre n'est pas automatique. Le maintien dans le Cycle Spécialisé n'est pas acquis.

Cette orientation peut être remise en question par le danseur ou par l'établissement. Le danseur pourra alors réintégrer la section Loisirs à son niveau.

Article 4 – Cours et répétitions

Le Cycle Spécialisé comprend des cours obligatoires (ateliers, barre à terre, répétitions...) en complément des cours habituels.

Le planning est adapté à chaque danseur selon son option.

Les préparations de solos sont organisées selon les disponibilités du danseur et du professeur.

Un solo ne doit pas être envisagé si l'emploi du temps personnel ne le permet pas (indisponibilité des professeurs de 17h30 à 21h30).

La participation aux groupes est fortement conseillée.

Cours obligatoires :

- **Jazz :**

2 cours de jazz, 1 cours de classique, 1 cours complémentaire (classique/jazz/contemporain), barre à terre CS + technique, atelier chorégraphique (C2-C3), répétitions.

- **Classique :**
2 cours de classique, 1 cours de pointes, 1 cours de jazz ou contemporain, barre à terre CS + technique, atelier chorégraphique (C2-C3), répétitions.
- **Contemporain :**
1 cours de contemporain, 1 cours d'accro floorwork, 1 cours de classique, 1 cours complémentaire, barre à terre CS + technique, atelier chorégraphique (C2-C3), répétitions.
- **Hip-hop :**
2 cours de hip-hop, 1 cours d'accro floorwork, 1 cours complémentaire, barre à terre CS + technique, atelier chorégraphique (CS 3/4/5), répétitions.

Le danseur s'engage à être présent aux cours et répétitions. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical.

Semaines de répétitions pendant les vacances scolaires :

- Vacances de Toussaint : du lundi 19/10/2026 au vendredi 23/10/2026 inclus - **REPETITION OBLIGATOIRE.**
- Vacances de Noël : du samedi 26/12/2026 au mercredi 30/12/2026 inclus - **FACULTATIF POUR TOUS.**
- Vacances d'Hiver : du lundi 22/02/2027 au vendredi 26/02/2027 inclus - **REPETITION OBLIGATOIRE.**
- Vacances de Printemps : du lundi 19/04/2027 au vendredi 23/04/2027 inclus - **REPETITION OBLIGATOIRE.**

Dates importantes :

- Concours blanc : dimanche 17 janvier 2027
- Examen de fin d'année : vendredi 23 avril 2027

Article 5 – Concours et scène

La participation aux groupes concours permet de développer le travail collectif, la musicalité et la gestion de l'espace scénique.

Le danseur s'engage à être présent à toutes les représentations et concours.

Les dates ne sont pas toutes connues avant le mois de septembre.

Les élèves de niveau 1C1 participent uniquement en solo la première année.

En cas de limitation du nombre de passages, les groupes et duos sont prioritaires.

Les duos sont à l'initiative des élèves (à partir de 13/14 ans) et validés par les professeurs.

Les danseurs peuvent participer à d'autres concours sous réserve d'en informer la direction.

Concours prévus :

- Concours C2ladanse (solos libres) – décembre 2026
- Concours blanc (obligatoire) – dimanche 17 janvier 2027
- Concours Les Espoirs de la Danse – 27 et 28 février 2027
- Concours CND – à confirmer
- Concours Clapmoov'ment – mars 2027
- Concours Danse Mouvance – 20 et 21 mars 2027

Article 6 – Tarifs

- Adhésion : 20 €
- Cotisation annuelle CS : 750 €
- 20 € par variation imposée
- 50 € par variation libre
- 70 € par groupe supplémentaire (1er groupe inclus)
- 20 € par duo

Paielement :

- **750 € en début d'année (3 fois maximum : septembre / octobre / novembre)**
- **Solde des préparations aux concours à régler en janvier 2027**

La cotisation comprend les cours illimités, les préparations, les ateliers et les répétitions.

Aucun remboursement ne sera accordé, pour quelque motif que ce soit.

Les frais liés aux concours (inscription, transport, hébergement...) restent à la charge des familles.

Article 7 – Obligations des danseurs

Le danseur doit fournir un certificat médical d'aptitude (médecin du sport recommandé).

L'assiduité est obligatoire : toute absence pénalise le travail du groupe.

Un danseur blessé doit assister aux cours et répétitions.

Tout comportement inadapté pourra entraîner l'exclusion du Cycle Spécialisé.

Le respect des professeurs, des autres élèves et de l'image de Danse Mouvance est exigé.

Les projets d'audition doivent être discutés avec l'équipe pédagogique.

Tenue obligatoire :

Les tenues exigées sont celles de la section Loisirs. Elles sont consultables sur le site de Danse Mouvance.

- **Cours de classique :**
 - Filles : voir site Danse Mouvance
 - Coiffure : chignon obligatoire
 - Garçons : voir site Danse Mouvance
 - Coiffure : cheveux attachés
- **Cours de jazz :**
 - Voir site Danse Mouvance – pieds nus ou pédilles
 - Coiffure : queue de cheval (cheveux attachés uniquement)
- **Cours de contemporain :**
 - Voir site Danse Mouvance – pieds nus ou chaussettes selon le travail
 - Tenue adaptée selon les consignes du professeur
 - Coiffure : selon demande du professeur
- **Cours de hip-hop :**
 - Baskets propres (sorties du sac)
 - Coiffure : cheveux attachés
- **Cours de barre à terre :**
 - Legging ou collant (pas de short), justaucorps ou brassière
 - Chaussettes propres
 - Coiffure : cheveux attachés (pas de chignon)